



Contre la fermeture du Service Autonomie à Domicile (SAD) du CCAS de Belfort

Défendons le service public, nos emplois et l'autonomie à domicile !

La loi de sécurité sociale de 2022 prévoit la mise en œuvre d'un service public de l'autonomie à domicile qui a pour objet l'amélioration de l'accompagnement des personnes et des conditions de travail des agents. C'est précisément ce que la fermeture du Service d'autonomie à domicile du CCAS de Belfort remet en cause.

La CGT dénonce une décision qui ignore les besoins croissants de la population, et menace directement une cinquantaine d'emplois. Une décision politique brutale et précipitée : la suppression du service a été décidée avant l'été, au lendemain des élections municipales, **avant même la réalisation de l'Analyse des besoins sociaux (ABS)**, pourtant obligatoire dans l'année qui suit le renouvellement du CA du CCAS et indispensable à la définition de la politique sociale.

Cette précipitation pose une question de transparence démocratique. Elle laisse penser que la fermeture avait été envisagée avant les élections municipales. **Face à cette décision, la CGT a pris ses responsabilités et déposé un recours pour en demander l'annulation.**

Derrière la fermeture, des femmes, des emplois et des usagers

Ce sont majoritairement des femmes qui occupent ces emplois, souvent confrontées à la précarité voulue par l'employeur. Et pourtant, chaque jour, elles assurent une mission essentielle auprès des personnes âgées et fragiles.

Demain, plusieurs centaines d'usagers pourraient perdre cette prise en charge publique et être contraints de se tourner vers un opérateur privé, plus coûteux alors que le service public garantit solidarité et qualité, et non recherche de rentabilité.

LA CGT EXIGE LE RETRAIT DE CETTE DÉCISION !

Belfort a besoin d'un **service public de l'autonomie à domicile** : les besoins vont continuer à augmenter et les métiers du soin et de l'accompagnement sont intégrés au cadre statutaire de la fonction publique territoriale.

IL EST POSSIBLE DE FAIRE RECULER LE MAIRE DE BELFORT !

Mardi 29 septembre 2026

**Journée nationale pour la défense des services publics, des emplois
et l'amélioration des conditions de travail !**

10h : Rassemblement à la Maison du Peuple de Belfort (journée intersyndicale fonction publique) – le défilé se rendra ensuite devant la Mairie de Belfort.

Des agents méprisés

Lors du dernier CST, les organisations syndicales n'ont reçu aucune information sur l'accompagnement des agents concernés par la suppression du SAD. Elles sont aussi écartées des réunions et des entretiens individuels. **La CGT exige la transparence et rappelle que les agents peuvent être accompagnés par un représentant du personnel.**

Pour les agents, leur avenir est subi et pour celles et ceux qui n'auraient pas un autre poste, les conséquences seraient lourdes avec non-renouvellement des contractuels, refus de CDIisation (pour des agents qui ont six ans d'ancienneté de contractuels, c'est déjà le cas !!!), et placement en surnombre au Centre de gestion pour les fonctionnaires, avec une baisse progressive du traitement indiciaire et sans maintien du régime indemnitaire.

Voilà le sort réservé aux agents dont le service est prévu d'être supprimé - si on ne conteste pas cette décision. **C'est profondément scandaleux !**

Notre statut bien malmené par des années de politiques libérales

Le statut protège la neutralité, la qualité et la continuité du service public. Dans un SAD géré par un CCAS, un agent accompagne en moyenne 7 bénéficiaires, contre plus de 15 dans le privé. Moins de bénéficiaires par agent, c'est plus de temps pour chacun, un meilleur accompagnement et de meilleures conditions de travail.

Depuis des années, de nombreuses candidatures adressées au CCAS restent sans réponse. Aussi, des aides à domicile ont déjà été titularisées à temps complet à Belfort comme dans d'autres CCAS. C'est donc possible. Et le Maire le sait très bien !

Ce qu'il sait aussi, c'est que le statut de la fonction publique est fragilisé depuis des décennies. Et la loi de 2019 voté et applaudi par la droite, a encore facilité le recours aux contractuels. Aujourd'hui, alors que les politiques libérales ont affaibli le statut et aggravé de fait les difficultés de recrutement, le Président du CCAS/Maire de Belfort voudrait faire croire que le statut serait le problème.

Le RSU une obligation annuelle.

Alors pourquoi le CCAS de Belfort ne le présente pas tous les ans ?

Le Rapport social unique (RSU) est, depuis 2021, un outil stratégique obligatoire de gestion des ressources humaines. Il rassemble des informations essentielles sur la collectivité : effectifs, temps de travail, pyramide des âges, rémunérations, formation, etc. Chaque année, il doit être présenté pour avis aux représentants du personnel réunis en Comité social territorial (CST), avant d'être présenté au Conseil d'administration. **Or, le dernier RSU présenté en CST et en Conseil d'administration du CCAS date de 2022 !**

Pourquoi cette obligation légale n'est-elle pas respectée ? Faudrait-il cacher la réalité de la gestion du personnel, alors même que le Président du CCAS/Maire de Belfort affirme que le statut ne serait pas adapté aux missions de l'autonomie ?

Une chose est certaine : **on ne peut pas prétendre défendre l'intérêt général tout en supprimant brutalement des emplois, un service public essentiel et en ne respectant pas les obligations légales. Un mépris de classe et des institutions !**